



SM de la Divatte (Siren : 200044386)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Divatte-sur-Loire
Arrondissement	Nantes
Département	Loire-Atlantique
Interdépartemental	oui

## Date de création

Date de création	03/05/2013
Date d'effet	03/05/2013

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	Mme Anne LERAY

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de ville
Numéro et libellé dans la voie	Rue Mériadec Laënnec
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	44450 LA CHAPELLE BASSE MER
Téléphone	02 40 33 34 00
Fax	02 40 33 34 01
Courriel	divatte.sivu@orange.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	141 143
Densité moyenne	99,31

## Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
49	CA Mauges Communauté (200060010)	CA
44	CC Sèvre et Loire (200067866)	CC

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p><b>Production, distribution d'énergie</b></p> <p>- Hydraulique</p> <p><i>Le syndicat a pour objet, à l'échelle du bassin hydrographique de la Divatte, la mise en valeur des milieux aquatiques et la préservation de la ressource en eau. Il pilote des programmes de gestion qui contribuent à la qualité de l'eau et des milieux, à la préservation des habitats et au maintien de la biodiversité. Il veille au bon état et à la libre circulation des eaux, il met en œuvre les actions du SAGE dans une logique de reconquête des milieux, engage les études nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Il propose des opérations de sensibilisation et de pédagogie en lien avec les thèmes GEMAPI qui lui sont confiés. Pour mettre en œuvre cet objet, le Syndicat exerce pour le compte de ses membres, les compétences de gestion des milieux aquatiques définie par l'article L211-7 du code de l'environnement et une compétence d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Divatte. Ces compétences regroupent les missions suivantes :  ? L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; (1° du I. art. L211-7 C. env.)  ? L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; (2° du I. art. L211-7 C. env.)  ? La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; (8° du I. art. L211-7 C. env.)  ? L'animation et la concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à son unité hydrographique ; (12° du I. art. L211-7 C. env.)</i></p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : Mauges Communauté, CC Sèvre et Loire</p> <p>Par substitution</p>
<p><b>Environnement et cadre de vie</b></p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Le Syndicat exerce aussi à la carte, la compétence optionnelle suivante :  ? La défense contre les inondations et contre la mer ; (5° du I. art. L211-7 C. env.)</i> La Communauté de Communes Sèvre-et-Loire, qui lui transfère cette compétence, sera membre de cette carte.</p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : CC Sèvre et Loire</p> <p>Par substitution</p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)